

Bordereau de versement TAXE D APPRENTISSAGE 2021

Solde de 13%

Selon [le décret du 27 décembre 2019](#) qui fixe les conditions de mise en œuvre du solde de 13 %, le versement doit être effectué :

- **avant le 31 Mai 2021**
- **directement** auprès des établissements habilités à en bénéficier (parution par la REGION BRETAGNE de [la Liste des établissements de formation et organismes gestionnaires habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage](#) « formations hors apprentissage » - Année 2021)
- **directement** sur le site internet **akto.fr** Accueil / Contribuer / le 13 % apprentissage ou en copiant ce lien <https://www.akto.fr/contribuer/13-pour-cent-taxe-apprentissage/#:~:text=Versements%20aux%20%C3%A9coles%20%3A&text=Les%20d%C3%A9penses%20prises%20en%20compte,et%20la%20date%20du%20versement.>
- et/ou sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées (article L. 6241-4 du code du travail)

Nom / Raison sociale de l'entreprise :

Numéro SIRET (obligatoire) :

Adresse

CP VILLE

Code NAF :

Nom de la personne à contacter pour le solde de l'apprentissage

Tél.....Mail

Verse directement au Lycée Professionnel et Technologique St-Joseph St-Marc - UAI 0291808H (filiale professionnelle) et UAI 0291654R (filiale technologique) - au titre du solde de 13% de la taxe d'apprentissage destiné aux formations professionnelles hors apprentissage

- la somme de€
 - par virement
 - ou par chèque

Je précise la formation « école hors apprentissage » pour laquelle est destiné ce versement

- HOTELLERIE RESTAURATION SOMMELLERIE
- BOULANGERIE PATISSERIE CHOCOLATERIE
- SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

- et/ou sous forme de DON EN NATURE ou subvention en matériel à notre Lycée Professionnel : Merci de préciser et justifier la valeur comptable

.....
.....
.....

Modalités pratiques :

- Adresser votre chèque à l'ordre de OGEC St-Joseph St-Marc avec au dos votre numéro de SIRET, accompagné de ce formulaire complété à :

Ensemble Scolaire St-Joseph St-Marc
A l'attention de Doriane PERON
61, rue Bayard
29 187 Concarneau cedex

- Effectuer un virement bancaire : RIB

RIB France	Banque 12906	Guichet 00017	Numéro de compte 01791265001	Clé 29
IBAN Etranger	FR76 1290 6000 1701 7912 6500 129			BIC AGRIFRPP829
Domiciliation Crédit Agricole 7, route du Loch 29 555 Quimper cédex 9	Nom et adresse du Titulaire OGEC ECOLE SAINT JOSEPH 61, Rue Bayard 29 900 CONCARNEAU			

Reçu libératoire

- Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau et de votre règlement.
- Pour le don en nature, nous vous adresserons un reçu daté du jour de livraison des matériels et équipements et indiquant l'intérêt pédagogique de ces biens ainsi que la valeur comptable justifiée par l'entreprise selon des modalités fixées par l'arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle du 27 décembre 2019

Contact

Pour toute information : Doriane PERON - Tél. 02.98.97.03.13. ou 06.88.39.37.56.
e-mail : doriane.peron@stjoseph-stmarc.fr

Merci beaucoup